

« La situation juridique de l'Islam en Europe »

Fès, 14 - 15 mars 2009

Allocution de Monsieur Abdellah Boussof Secrétaire Général du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger

Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger a choisi d'organiser ce colloque sur la situation juridique de l'Islam en Europe comme préambule à ses activités et travaux qui concernent l'Islam en Europe. A cet égard, le Conseil a consacré un programme diversifié pour étudier et débattre sur la question de l'Islam en Europe.

Pourquoi la situation juridique de l'Islam en Europe? Nous savons tous que les pays européens n'ont pas pris l'Islam en considération dans leurs législations. La question se pose donc sur la capacité de ce dispositif juridique à s'adapter à ce nouveau phénomène qu'est l'Islam.

Cependant, il ya une deuxième question fondamentale qui concerne cette nouvelle expérience que vit l'Islam, en tant que religion minoritaire, dans des sociétés laïques, qui croient aux valeurs de modernité, de démocratie et de pluralité des religions. L'Islam dispose-t-il d'une capacité à l'intégration? Peut-il répondre aux interrogations de ces sociétés?

D'ailleurs, l'Europe se caractérise par la pluralité de ses expériences sociales et chaque pays européen se distingue par une expérience particulière en matière de laïcité. De même, les composantes de la communauté musulmane en Europe prennent des formes différentes selon le pays d'accueil. Comment trouver les réponses appropriées à ce contexte de pluralité et de différence?

Nous ne sommes pas sans savoir que certains pays européens ont depuis longtemps reconnu l'Islam, notamment l'Espagne qui a signé une convention avec la communauté musulmane en 1992, la Belgique qui a reconnu l'Islam en 1975 et l'Autriche qui reconnaît l'Islam depuis l'Empire Ottoman. Cependant, il faut souligner que la majorité de ces conventions ou des termes de ces actes de reconnaissance sont restées inappliqués, à titre d'exemple, la reconnaissance de l'Islam par la Belgique. Quant aux termes mis en exécution, ils ne concernent que l'institution d'un « organe exécutif », chargé de la gestion de la question religieuse au niveau laïque, c'est-à-dire une administration religieuse, alors que la plupart des dispositions de cette convention n'ont pas été mises en application et pareillement pour l'Espagne.

Par ailleurs, il ya des pays européens qui ne reconnaissent pas l'Islam, ou qui n'ont pas des relations officielles avec l'Islam, et qui ont pourtant enregistré une avancée remarquable sur de nombreuses questions concernant l'Islam, tels que la France qui a fait des réalisations plus importantes que les pays qui reconnaissent l'Islam. La Belgique, pour sa part, n'a pas encore réussi à mettre des guides religieux à la disposition des soldats musulmans, alors qu'en France, les soldats musulmans disposent de guides religieux. Plusieurs responsables religieux musulmans qui travaillent dans de nombreux établissements pénitentiaires français, alors que d'autres pays, comme l'Espagne et la Belgique, n'en sont qu'au début.

Ainsi, la reconnaissance juridique ne signifie certainement pas l'accès aux exigences de ces lois, mais plutôt, qu'il faut mettre en œuvre tous les moyens pour réaliser nos objectifs avec l'accompagnement de la société.

L'Islam est confronté à beaucoup de questions en Europe. En premier lieu, la question de la capacité de l'Islam à l'intégration dans des sociétés qui ont leurs propres caractéristiques et sur son aptitude à réagir aux défis lancés par celles-ci. Concernant la formation des cadres religieux, est-ce que l'Islam est disposé à dispenser un cadre religieux adapté avec des sociétés de pluralisme religieux, culturel, identitaire et ethnique? Et quel serait le contenu pédagogique qui conviendrait à ces sociétés? Est-ce que le contenu pédagogique en usage aux pays musulmans peut satisfaire aux besoins des musulmans résidant dans les pays européens?

Les musulmans doivent mener une réflexion profonde pour trouver les cadres appropriés et aptes à s'inscrire et à s'intégrer positivement dans les sociétés européennes, et garantir un encadrement qui favorise aux prochaines générations une insertion totale dans les sociétés auxquelles elles appartiennent.

Suivant les statistiques disponibles, l'Union Européenne comprend des millions de musulmans ; ce qui signifie que l'Islam est devenu une composante fondamentale des sociétés européennes. Ainsi, ces millions de musulmans doivent être pris en compte comme ils doivent de leur côté prendre cette réalité en considération.

Par ailleurs, on demande actuellement à l'Islam en Europe de fournir des réponses précises. A cet égard, Napoléon, lorsqu'il a décidé d'octroyer la nationalité française aux juifs, leur a posé douze questions dont : « Que pensez-vous de la polygamie ? Quelle est votre position à l'égard de la fidélité à la nation? Est qu'un juif né en France considère celle-ci comme sa patrie? Qui nomme les rabbins? Est-ce qu'une juive peut se marier à une personne non-juive

en France? ». Je crois que ce sont les mêmes questions qui se posent aujourd'hui aux musulmans ; la communauté juive avait donné sa réponse d'une façon claire dans un livre publié.

Pour sa part, le musulman doit fournir une réponse claire sur la question de la laïcité dans le contexte des revendications de l'application de la *Charia* musulmane, lancées en Europe et au Canada. Nous sommes donc face à la question suivante : « peut-on vivre dans une société qui a décidé suite à sa propre évolution historique de séparer la société civile de la société religieuse? »

Par ailleurs, les sociétés européennes ont tranché depuis longtemps sur la question de l'égalité homme-femme et par conséquent, notre réponse doit aussi être claire et sans équivoque. Nous devons également fournir des réponses décisives à propos de la question de la liberté du culte et des droits de l'Homme et ne pas utiliser ces droits uniquement quand il s'agit de nos propres droits; les droits de l'Homme sont indivisibles et servent aussi bien pour défendre que pour coexister avec autrui.

Je souhaite que ce colloque réussisse à examiner ces interrogations, et je vous assure que le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger est toujours disponible pour accompagner et pour s'inscrire dans un débat positif en vue de fournir des réponses pertinentes ; de même qu'il consacrera les moyens financiers et humains pour aboutir au niveau qui convienne à nous tous, Musulmans vivant en Europe et dans des sociétés européennes.

Nous sommes aussi convaincus, dans le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, que la communauté musulmane en Europe peut être le trait d'union entre le monde musulman et l'occident, et la passerelle de l'occident vers le monde musulman. Elle est également qualifiée pour tenir le rôle de médiateur civilisationnel et spirituel, de facteur essentiel pour éviter les conflits ; comme elle peut démentir les théories du choc des civilisations par son intégration dans les sociétés européennes.

Je pense que nous sommes devant une grande responsabilité et que l'avenir des générations prochaines dépend de notre présent. Ainsi, un présent corrompu ne construira jamais un avenir saint.

Je souhaite le plein succès à notre colloque. Je vous remercie.